



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PROCES-VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le quatre juillet à 10H00.

En application des articles L.2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la Commune de Champigny-sur-Marne, dûment convoqué par le Maire sortant Monsieur Christian FAUTRE, en application de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé à la salle Tabanelli, 11 rue de Musselburgh, sous la présidence de Madame DUVERGER Raymonde, la doyenne de séance qui a fait procéder à l'élection du Maire en application de l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, puis sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, élu maire, pour le reste de la séance.

Présents :

M. JEANNE, **Maire**

MME THIROUX, M. DUVAUDIER, MME AMAR, M. LATRONCHE, MME MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, MME ARRON, M. DUBUS, MME ABCHICHE, M. GOUPIL, MME MORGADO, M. AKKOUCHE, MME SAUSSEREAU, M. BASTIN, MME CARPE, M. NGANDE, MME BERTRAND, M. PICOT, **Adjoint au Maire**

MME DUVERGER, M. GAUDIERE, M. BOULAY, MME BENAHMED, MME PARLOUAR, M. VEDRINE, MME BENOLIEL, MME SAILLAND, M. VIGUIE, MME DEGAGER-PHALANGERE, MME DONATIEN, M. SLIMOVICI, MME DE OLIVEIRA, M. BARON, M. DE ALMEIDA COSTA FONTELAS, M. RIBEIRO, M. LHOSTE, MME THEOPHILE, MME NGANDE, MME CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, MME LE LAGADEC, MME ZELIOLI, MME ADOMO, M. MAILLER, M. SY, MME MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV **Conseillers Municipaux**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

M. Bernard GAUDIERE, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

	Présents	Absent représenté	Absent	Votants
Point n°1 à 7	49	0	0	49

Convoqués le 29 juin 2020



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques
Service Travaux des Assemblées
NM/CM

PROCES VERBAL DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020

La séance est ouverte sous la Présidence de Mme Raymonde DUVERGER, doyenne de l'assemblée en application de l'article L.2122-8.

M^{me} DUVERGER

« Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte sous la présidence de Madame Raymonde DUVERGER, doyenne de l'Assemblée, en application de l'article L.2122-8.

Je procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux dans l'ordre où ils ont été élus.
(Il est procédé à l'appel).

Je donne lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection municipale du 28 juin 2020 :

- Nombre d'électeurs inscrits : 43 951
- Nombre d'électeurs votants : 17 319
- Pourcentage de participation : 39,41 %
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 431
- Suffrages exprimés : 16 888
- Pourcentage exprimés/votants : 97,51 %

Résultats des listes et nombre de conseillers élus pour chaque liste :

- Liste « Champigny alternance » conduite par Laurent JEANNE :
9 126 voix 54.04 % → 38 élus au conseil municipal

- Liste « Ensemble pour Champigny, Ville écologique et solidaire » conduite par Christian FAUTRE :
7 762 voix 45.96 % → 11 élus au conseil municipal

Je déclare donc les membres du Conseil municipal cités ci-dessus - présents et absents - installés dans leurs fonctions.

Je constate que la condition du quorum posée par l'article 10 de la loi numéro 2020-290 du 23 mars 2020 est remplie.

M^{me} DUVERGER

« Je vous propose de désigner Monsieur **Bernard GAUDIERE** en qualité de secrétaire de séance.

1 M. Laurent JEANNE
2 Mme Aurore THIROUX
3 M. Michel DUVAUDIER
4 Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ
5 M. Saphir AKKOUCHE
6 Mme Céline THEOPHILE
7 M. Wilfrid BASTIN
8 Mme Rosalia MORGADO
9 M. Léon NGANDE
10 Mme Tatiana SAUSSEREAU
11 M. Yohann PICOT
12 Mme Sabrina ABCHICHE
13 M. Yann VIGUIE
14 Mme Christine ARRON
15 M. Philippe LHOSTE
16 Mme Sophie AMAR
17 M. Bernard GAUDIERE
18 Mme Geneviève CARPE
19 M. Patrice LATRONCHE
20 Mme Raymonde DUVERGER
21 M. Philippe DUBUS
22 Mme Jacqueline BENAHMED
23 M. Henrique RIBEIRO
24 Mme Emmanuelle NGANDE
25 M. David SLIMOVICI
26 Mme Delphine BERTRAND
27 M. Franck BARON
28 Mme Mylène BENOLIEL
29 M. Lionel VEDRINE
30 Mme Marie PARLOUAR
31 M. Philippe BOULAY
32 Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE
33 M. Grégory GOUPIL
34 Mme Evelyne SAILLAND
35 M. Alain CHATAUD
36 Mme Didière DONATIEN
37 M. Jorge DE ALMEIDA COSTA FONTELAS
38 Mme Cristina DE OLIVEIRA
39 M. Christian FAUTRE
40 Mme Chrysis CAPORAL
41 M. Mamadou SY
42 Mme Caroline ADOMO
43 M. Yvon LURIER
44 Mme Valérie ZELIOLI
45 M. Jean-Jacques MAILLER
46 Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF
47 M. Sylvain SOLARO
48 Mme Jeannick LE LAGADEC
49 M. François TITOV

1)

Election du Maire de Champigny-sur-Marne

M^{me} DUVERGER

« En application de l'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, je procède à l'élection du Maire.

Je vous rappelle les articles suivants du Code général des collectivités territoriales qui fixent les modalités de l'élection du maire et les incompatibilités avec les fonctions de maire.

Article L 2122-4 du Code général des collectivités territoriales.

« Le Conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret »

Article L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil. Si, après deux tours de scrutin, aucun mandat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Je propose de constituer le bureau de vote en nommant 2 assesseurs qui feront office de scrutateurs pour l'élection du maire, des adjoints au maire et des conseillers territoriaux.

Je vous propose de nommer à ces postes les deux membres les plus jeunes du Conseil municipal : Madame Emmanuelle NGANDE et Monsieur Saphir AKKOUCHE.

- Mme Emmanuelle NGANDE (2001)

- M. Saphir AKKOUCHE (1995)

J'appelle les candidatures au poste de maire :

M. DUVAUDIER

« La liste Champigny Alternance propose la candidature de Monsieur Laurent JEANNE ».

M^{me} DUVERGER

« Une seule candidature : Monsieur Laurent JEANNE

1^{er} tour de scrutin :

Distribution des bulletins de vote par l'appariteur

« Très bien. Je déclare le scrutin ouvert.

J'appelle nominativement les conseillers municipaux dans l'ordre où ils ont été élus.

Si le conseiller a reçu procuration d'un conseiller absent, il vote une deuxième fois quand la personne absente est appelée à voter.

Il est procédé au vote.

J'appelle Madame Emmanuelle NGANDE et Monsieur Saphir AKKOUCHE.

Il est procédé au dépouillement.

Le dépouillement est réalisé par les 2 assesseurs qui font office de scrutateurs

Mme DUVERGER donne les résultats :

7 conseillers présents à l'appel ne participent pas au vote

MME CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, MME LE LAGADEC,
MME ZELIOLI, MME ADOMO, M. TITOV

Monsieur Laurent JEANNE = 38 voix

Résultats : 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = 7

Nombre de votants (enveloppes déposées) = 42

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau = 2

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau = 2

Nombre de suffrages exprimés = 38

Majorité absolue = 20

M. Laurent JEANNE est élu Maire de Champigny-sur-Marne à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin.

Mme Duverger remet l'écharpe au nouveau Maire et cède la présidence au Maire nouvellement élu.

M. JEANNE

« Mesdames et Messieurs, la démocratie a parlé. Et donc, je vais donner la parole aux représentants de chaque liste et je vais commencer par Christian FAUTRE ».

M. FAUTRE

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, nous voici donc dans une nouvelle configuration du Conseil Municipal de Champigny avec une majorité composée d'élus d'une droite extrêmement dure qui ne me console pas de l'absence du rassemblement national de notre assemblée. La campagne du nouveau maire, haineuse et populiste, n'a rien eu malheureusement à leur envier. Une campagne qui a été jusqu'à abuser d'attaques politiciennes et personnelles, d'accusations mensongères. Je vais citer la disparition de la Foire aux cochons à la hauteur de votre agression.

Jusqu'au bout, encore hier matin sur BFM TV, chez Bourdin, qu'on a d'ailleurs connu plus incisif et provocateur avec ses invités, vous vous êtes permis de dire que nous aurions refusé des balcons sur une rénovation au motif que les balcons, c'était de la politique de droite. Cela aurait pu me faire rire, mais c'est grotesque. Vous avez osé dire que le programme du centre-ville ne comportait pas de commerces. C'est archi faux et vous le savez. Vous avez aussi continué à mentir sur la réalité de l'insécurité dans notre ville, histoire de la stigmatiser encore un peu plus pour justifier votre police municipale armée. Vos propos sont odieux, Monsieur JEANNE.

Malgré tout cela, au final ce n'est que par 20,7 % du corps électoral que votre liste aura été élue. Et il faudra vous en souvenir, comme nous nous en souviendrons. Partout en France malheureusement, la gagnante de cette élection a été l'abstention. Même si contrairement à la tendance nationale, nous avons constaté un léger regain de participation à Champigny, 3 mois après le premier tour. 3 mois historiques qui ont bouleversé la vie des gens et leurs repères, et qui ont brouillé le débat démocratique.

Les Campinois n'ont pas été confinés seulement dans leur habitat, mais aussi dans leur tête. Ils ont vu leur situation sanitaire, sociale et économique s'aggraver violemment.

C'est pourquoi je suis fier que notre municipalité ait aussitôt réagi à la hauteur de la situation pour soutenir les habitants, les soignants, les commerçants, les enfants. L'installation du centre médical COVID au gymnase Tabanelli, à la distribution publique de masques et de paniers alimentaires, jusqu'à la remise de bons d'achat et de cahiers pédagogiques de vacances à tous les enfants en élémentaire de la commune. Votre action aura modestement, mais clairement, contribué à réduire les effets de la pandémie et des morts que nous déplorons. C'est légitimement que nous avons décidé de mener ce plan d'urgence. C'était notre responsabilité et la mienne en premier lieu. L'utilisation politicienne que vous en avez faite, Monsieur JEANNE ne vous honore pas. Là encore, vous avez cherché à salir une action noble en attisant toujours les divisions entre les Campinois, en dévoyant le principe de solidarité et d'action sociale pour tous. Non, Monsieur JEANNE, la solidarité et le social, ce n'est pas que pour les pauvres. Tous les Campinois en ont bénéficié, en commençant par le quotient familial ou les pochettes scolaires. Jamais la campagne de la droite à Champigny n'aura été aussi dense. C'était sans surprise, mais redoublé par l'utilisation hargneuse et organisée sur les réseaux sociaux avec votre rôle, déversant des commentaires bien huilés.

Tout cela a contribué à faire de cet épisode politique l'un des pires et des plus détestables de notre commune. Mais le résultat de dimanche dernier ne se réduit pas à la campagne de la droite. Avec nos collègues de la nouvelle opposition municipale, nous aurons à travailler pour faire en sorte d'être mieux entendus, y compris à l'avenir. Aussi pour tenir compte des évolutions structurelles et sociologiques qui marquent notre commune.

Monsieur JEANNE, vous êtes à la tête d'une majorité qui va mettre en œuvre son programme brutal. Mais vous ne pourrez pas vous prévaloir des réalisations engagées sur les mandats précédents, même si vous aurez à en inaugurer un certain nombre. Je pense évidemment aux avancées du métro Grand Paris Express et aux deux gares gagnées par les batailles des majorités précédentes avec l'Association Actival, présidée par mon ami Christian FAVIER, à qui l'on doit aussi en tant que président du Conseil départemental le démarrage du projet Actival. Vous ne pourrez pas vous prévaloir des projets économiques engagés dans la ZAC des Simonettes et sur les terrains de la VDO.

Malgré toutes vos manipulations à la Région pour retarder le projet, vous ne pourrez pas vous prévaloir de l'installation des Compagnons du Tour de France ni de la formation de 50 jeunes campinois chaque année. C'est l'accord que nous avons scellé avec la Fédération compagnonique, dès que nous leur avons ouvert nos portes pour réaliser leurs demandes artisanales à Champigny.

Vous n'aurez pas été à l'origine de la construction d'un nouveau centre technique municipal pour donner aux agents du service public les meilleurs moyens pour leurs missions. Ni d'ailleurs du centre municipal de formation des agents que nous avons ouvert il y a quelques mois.

Nous dénoncerons avec eux et avec les habitants la case du service public que vous organiserez. Alors qu'il fait chaque jour la démonstration de son utilité sociale. Vous ne pourrez pas vous prévaloir de l'ouverture de la médiathèque, dont le chantier a démarré à la croisée de trois quartiers dans le haut de notre ville.

Monsieur JEANNE, une proposition. Je vous invite d'ores et déjà à donner le nom de Dominique ADENOT à cette médiathèque, comme je l'aurais proposé en cas d'élection.

Ce sera l'unique occasion que je vous accorderai d'utiliser son nom dignement, contrairement à tout ce que vous avez fait durant votre campagne.

Je pense à la nouvelle crèche départementale, au 6^e collège, au futur multi-accueil petite enfance aux Mordacs. Je pense au programme de logement mixte tant attendu par les 4 000 Campinois en souffrance d'habitat. La charte des promoteurs que nous avons créée doit permettre et permet à un certain nombre d'entre eux d'accéder à la propriété dans des conditions avantageuses. Ce qui signifie que les Campinois aux revenus modestes ou moyens peuvent projeter leur avenir ici, chez eux, au lieu de devoir s'exiler en grande

couronne parisienne. À moins que vous ne préfériez oublier cette charte contraignante pour vos amis entrepreneurs et promoteurs qui n'attendent que cela pour faire remonter le coût du foncier.

Vous ne pourrez pas dire non plus que tous les projets et les réalisations que je viens de citer auraient relevé de vos propres choix. Même votre action en tant que conseiller régional, que vous êtes devenu suite à la démission de votre collègue LAFON, n'a été qu'illusion. Vous avez découvert et été ému par la détresse des gens à l'occasion de vos distributions pendant le COVID. Vous vous êtes découvert de l'intérêt pour le programme de l'ANRU au Bois l'Abbé. Mais même pour ça, vous n'avez pas été assez engagé pour que la participation financière de la région soit aussi importante que pour la première phase de cette rénovation, indispensable pour les habitants du quartier. Cette participation régionale a même été divisée par deux par rapport à la première phase.

Le soutien régional au Musée de la Résistance nationale, à une librairie, aux Compagnons du Tour de France, à la rénovation de nos lycées, tout cela ne relève pas non plus de votre volonté personnelle, mais des compétences normales de la région. Et il faut la remercier pour cela. Comme je l'en remercie de sa contribution à l'apport de masques grand public que vous avez allègrement et grossièrement utilisés à des fins de campagne électorale. La très grande majorité des Campinois subit les conséquences de décisions politiques gouvernementales de droite. Les discours et les annonces du nouveau maire, ses idées profondément libérales vont dans le droit fil de ces politiques et auront des conséquences sur la vie quotidienne des habitants, sur leurs droits, sur la qualité du service public, sur l'avenir des centres communaux, sur l'accès à un logement abordable et à des droits humains fondamentaux.

La crise du COVID-19 n'a rien arrangé aux difficultés des gens. Elles vont même exploser. Il sera de la responsabilité de la nouvelle majorité municipale de les combattre. Mais je crains que le programme de Monsieur JEANNE n'aille pas dans ce sens. Les Campinois ont tranché le débat, vous l'avez dit, pour les six années à venir. Les communistes ont toujours été et seront toujours du côté de la justice sociale, des droits humains, de la solidarité, de l'intérêt général et de la défense des services publics.

Les Campinois pourront compter sur nous pour les défendre au sein du Conseil municipal, comme sur le terrain militant où nous sommes beaucoup plus nombreux que dans cette assemblée. Nous serons attentifs aux moyens qu'utilisera la majorité de droite dans le contexte, je précise, des contraintes budgétaires de l'État pour financer et réguler surtout les problèmes du quotidien, les incivilités, les nuisances diverses de continuité publique. Autant de choses qui ont été le fonds de commerce de votre campagne.

Nous serons attentifs à l'accueil réservé aux demandeurs de logements de notre ville, attentifs au soutien apporté aux bailleurs, à la vie associative et citoyenne, aux parents d'élèves et aux enseignants en lutte pour plus de moyens à l'école. Aux retraités de plus en plus précaires. Aux salariés qui se battent contre la casse des droits du travail. Aux droits des riverains des chantiers du métro face à la société du Grand Paris. Nous dénoncerons l'aménagement urbain dont rêve Monsieur JEANNE, qui va réserver la ville à de nouvelles populations plus argentées.

Nous avons vu ce que son ami LE BOHELLEC a pu faire en six ans à Villejuif, et qui lui a valu d'ailleurs d'être sanctionné dimanche soir et de rendre la ville à une majorité de gauche conduite par mon camarade Pierre GARZON. J'espère que le nouveau maire de Champigny saura vous apporter autant que tel, dans le respect et au service de l'intérêt de toutes les Campinoises et des Campinois. J'en suis malheureusement peu convaincu.

La qualité humaine sociale de vivre ensemble et de solidarité que nous avons su faire vivre dans notre ville jusqu'à ce jour a le défaut si présent dans la vie des Campinois qu'ils ne se rendent plus compte qu'elle n'est pas naturelle, qu'elle n'est pas tombée du ciel. Elle est le fruit de choix politiques et de batailles. Tout le bénéfice de cette politique de gauche peut tout aussi vite leur être enlevé. Les Campinois risquent de payer au prix fort

la mode du « dégaïste » entre les titres, qui s'est aussi appliquée dans le résultat des municipales. Mais nous serons bien là avec eux pour les défendre, car nos engagements ne sont liés ni au pouvoir, ni aux titres, ni aux écharpes tricolores. Ils sont guidés par des valeurs, des idées de progrès, le refus des injustices et les inégalités. Les noms qui trônent sur les frontons de nos bâtiments publics sont là pour marquer à vie l'engagement de nombreux citoyens de gauche dans l'histoire de notre pays et de notre ville. Et on n'efface pas l'histoire. Nous serons là encore pour combattre toute action qui alimenterait la division entre les Campinois et le clivage entre les quartiers ainsi que les stigmatisations. Car nous aimons trop notre Champigny de solidarité, de métissage de cultures, de partage pour baisser les bras.

J'en terminerai en remerciant mes 48 colistiers et colistières, en remerciant les agents communaux, en remerciant les 7 762 Campinois qui ont porté leur suffrage sur notre liste et qui ne doivent pas non plus désespérer. Nous continuerons à rêver notre ville ensemble ».

M. JEANNE

« Merci à vous, Monsieur le conseiller municipal. Je vous ai laissé dérouler votre programme et la campagne est terminée. Je vais donc passer la parole à Michel DUVAUDIER ».

M. DUVAUDIER

« Bonjour à toutes et à tous. C'est avec grand plaisir que je m'aperçois que l'opposition avait un projet. Il est quand même bien dommage de l'exposer aujourd'hui.

La politesse, il y en a qui ont eu du mal à l'apprendre, je pense. Donc nous aurions aimé, franchement, Monsieur FAUTRE, en débattre avec vous. Vous avez refusé chacun de nos débats. La majorité des Campinois a souhaité une alternance et du changement pour diriger notre belle ville de Champigny, c'est chose faite. N'en déplaise. Notre groupe s'est constitué, renforcé au fil des ans. Il s'est enrichi des nombreux échanges que nous avons eus avec les habitants de tous les quartiers, de toutes les sensibilités. Notre groupe représente la diversité de la mixité campinoise.

Le chemin n'a pas été simple. Je vais vous renvoyer un peu l'ascenseur. Nos adversaires au sens large du terme ont choisi la méthode de la peur, voire de la terreur, et je pèse mes mots, afin d'arriver à leurs fins. Quand je pense que c'est vous qui parlez de campagne délétère. Si ce n'était pas aussi important, moi aussi ça me ferait bien rire. Pour rappel et sans accuser qui que ce soit, nous avons subi des intimidations d'élus, des attaques verbales, écrites, techniques, physiques, que je ne détaillerai pas ici. La justice est saisie et jugera.

Nombre de nos adversaires, sûrement à court d'idée ou de projets, ont sciemment choisi d'avoir du mensonge en assimilant entre autres notre groupe à l'extrême droite.

Cela a été votre leitmotiv de campagne, ça prouve le niveau de votre projet. Pour la seule et unique fois, je m'exprime en mon nom bien sûr, mais aussi au nom de mes amis de notre groupe sur ce sujet. À tous ceux qui ont véhiculé cette rumeur orchestrée, regardez-nous. Regardez-nous dans notre diversité, regardez les gens qui sont là autour de vous. Regardez-les bien et vous verrez que ce sont les gens qui vont diriger votre ville, ils sont là, de toutes les diversités, de toutes les couleurs, de tout ce qu'on peut.

Donc très officiellement pour la première et dernière fois, nous n'avons aucun accord ni candidat représentant les extrêmes. À bon entendeur. Vous pouvez crier, ça ne m'intéresse pas. C'est la dernière fois où j'interviens sur ce sujet. Nous venons toutes et tous de vivre une période particulièrement difficile. Nos opposants ont fait leur devoir et ça, il faut les en féliciter, mais nous aussi. Un regret : l'absence totale de concertation. Dommage.

Un matin de distribution de masques avec Monsieur FAUTRE et certains de ses élus, j'ai rêvé d'actions communes, de solidarité commune. Hélas, d'autres choix que je vais appeler électoralistes ont été faits par la majorité de l'époque. On avait vraiment un bon moment pour changer l'histoire, je pense.

Tournons la page. Nous allons nous mettre au travail afin de mener à bien notre projet municipal. Ce projet, contrairement à certaines affirmations, ne laissera personne au bord de la route. Il ne chassera personne. Nous sommes des élus des Campinois, de tous les Campinois, pas de ceux d'un quartier, pas ceux d'une idéologie. Chacun d'entre nous doit bénéficier d'un logement digne, d'un travail, d'un avenir pour ses enfants. Nous travaillerons pour atteindre ce but. Notre ambition est claire : que notre commune qui dispose de tant d'atouts ne soit plus à la traîne en termes de bien-vivre. Que chacun profite d'une ville apaisée, sûre, avec un centre-ville digne de ce nom et une action forte dans le domaine de l'environnement.

La crise sanitaire, et on le regrette, nous a contraints à revoir nos ambitions. Elles étaient déjà freinées par la situation économique de notre ville. Le besoin de richesse est criant et nous adopterons les mesures pour un meilleur enrichissement.

Nous comptons, comme nous l'avons toujours fait sur les idées, les remarques, les propositions de toute personne qui veut faire avancer Champigny, y compris nos adversaires, en espérant qu'il faille croire leurs paroles lors de nos échanges plutôt que leurs écrits.

Un dernier mot pour rassurer si nécessaire nos concitoyens : nous sommes là pour construire. Et là, je l'affirme. Pas pour détruire. Que ce soit les logements sociaux, les centres de santé, les emplois communaux, je laisse à certains membres de l'opposition le soin d'allonger la liste comme ils le font. Tout ce qui fonctionne perdurera et sera amélioré comme la culture, les activités sportives, le tissu associatif et d'autres choses qui fonctionnent très bien. Maintenant, place au travail pour l'intérêt de toutes et tous.

Merci de votre attention ».

M. le Maire

« C'est bien aussi, de s'écouter. Chers Campinoises, chers Campinois, Mesdames Messieurs les élus, Madame la Ministre, Madame la Présidente de la Région, chère Valérie, Messieurs les Sénateurs, Christian CAMBON, Laurent LAFON, Monsieur le Député, Gilles CARREZ, Mesdames Messieurs les conseillers régionaux, départementaux, Mesdames Messieurs les Maires, mes chers collègues, je vous remercie tous de votre présence pour ce moment historique pour notre ville au terme d'une campagne électorale inédite.

Historique, car après 73 ans sans alternance, c'est une nouvelle page de l'histoire de notre ville qui commence. Cette alternance, c'est le fruit d'une détermination personnelle chevillée au corps et d'un engagement total de mon équipe. Inédite, avec la crise sanitaire que nous avons connue. Et je voudrais en premier lieu remercier tous ceux qui ont été en première ligne, évidemment les soignants, mais aussi les pompiers, les policiers qui ont œuvré à Champigny comme dans tout le pays. Mais aussi nos employés municipaux mobilisés durant cette période et pour lesquels j'ai souhaité que nous votions une prime exceptionnelle en fin de Conseil municipal.

À Champigny, nous disposons d'une côte pentue, longue, qui est un des hauts lieux de l'histoire de notre ville : la Bataille de Champigny de 1870 entre les Français et les Allemands, avec des milliers de morts dont de nombreuses dépouilles sont encore mêlées au sein de l'ossuaire de la Rue du Monument. Nous aurons cette année à célébrer le 150^e anniversaire de cette bataille, qui sera un moment fort au plan international au sein de notre commune. Cet élément sera aussi le point de départ d'une nouvelle approche en direction de nos lieux de mémoire, comme l'écrivait Pierre NORA. Nos archivistes et nos historiens auront une nouvelle mission en ce sens. Les batailles électorales font fort

heureusement beaucoup moins de morts, mais le chemin de la victoire est parfois long et rude, semé d'embûches entre un adversaire prêt à toutes les méthodes pour conserver ce qu'il considérait comme sa propriété et de vieux accords, du Val-de-Marne et par des élus du passé, et que certains ont voulu prolonger.

J'adresse donc mon salut républicain à nos adversaires de cette campagne avec une pensée pour mon prédécesseur, le dernier maire élu de Champigny : Dominique ADENOT. Christian FAUTRE, vous avez décidé de donner un ton particulier à cette campagne. Au lieu d'accepter le débat, vous n'avez eu qu'une seule proposition : « Dites non à JEANNE ». Mais cela ne fait pas un programme. Cet échec cuisant, ce n'est pas seulement le vôtre. C'est aussi celui de votre équipe, c'est celui aussi du Président du Département et de votre Président du Comité de soutien, allant jusqu'à arracher des affiches la veille du scrutin. Votre équipe a multiplié les attaques, jusqu'à notre site Internet depuis des ordinateurs de la mairie, la diffusion de mensonges à mon endroit, la suppression des centres de santé, la suppression des employés municipaux, le soutien du rassemblement national, ceci a été expliqué. Vous vous êtes tellement fourvoyé dans les mensonges au cours de cette campagne que vous êtes allé jusqu'à faire distribuer un tract diffamatoire de l'ancien candidat en marche. Non seulement votre équipe a perdu pied au cours de cette campagne, mais elle a même renié ses valeurs.

Je veux vous dire mon souhait que toutes les procédures engagées au cours de cette campagne aillent jusqu'à leur terme. Et que vous ayez à répondre de certaines dépenses engagées par notre collectivité à des fins électorales, en particulier pendant la campagne officielle.

La Commission nationale des comptes de campagne est saisie. Elle aura à émettre un avis. Face à vos mensonges, les Campinois ont vu clair. Ils ont tranché avec plus de 54 % des suffrages, 1 364 voix d'écart. C'est une victoire nette et incontestable. Je remercie donc les 9 126 électeurs de notre ville qui ont choisi la liste Champigny Alternance et qui m'ont porté à la tête de notre ville. La campagne maintenant est derrière nous, la démocratie doit être respectée. Je sais ce qu'est la défaite, je l'ai connue. Je sais qu'elle est amère, mais c'est la démocratie. J'ai toujours respecté le choix des électeurs et j'espère que l'opposition en prendra note.

Je serai le maire de tous les Campinois afin de répondre au mieux aux attentes de chacun en fonction de nos capacités. Je ne manquerai pas prochainement de faire des propositions de travail à l'opposition, si elle est en capacité de faire preuve d'ouverture d'esprit. Nous pourrons tous œuvrer dans l'intérêt général.

Dans les moments difficiles que j'ai pu connaître avant cette victoire électorale, j'ai toujours pu compter sur des soutiens que je souhaite remercier aujourd'hui. La Présidente de la Région, Valérie PECRESSE. Les élus du Département, certains sont présents. Une équipe toujours très unie à mes côtés, et c'est un élément essentiel quand on fait une campagne. Et aussi ma mère, qui a été bien plus dans cette campagne que le mandataire financier. Je veux avoir aussi un mot bien évidemment pour ma famille, puisque je n'ai pas toujours été très présent ces derniers temps, voire ces dernières années, les soirées de conseils municipaux, les réunions de quartier. L'engagement politique, c'est un engagement du quotidien, et pour toutes les sensibilités d'ailleurs. Donc nous avons aussi à penser à nos familles quand nous ne sommes pas souvent là.

Champigny avait besoin d'une véritable respiration démocratique et d'un projet nouveau pour retrouver une dynamique. Depuis un an, un mot revenait en permanence dans la bouche de nos concitoyens et de tous les quartiers, pas un seul quartier, j'ai entendu ce mot de façon récurrente : « dégradé ». Ce mot est revenu d'une façon très nette au cours de la campagne. Nous ne l'utilisons pas sur les premiers documents, et ensuite nous l'avons repris parce que nous l'entendions en permanence. Le sentiment que nos concitoyens ont aujourd'hui d'une dégradation de la ville dans tous les quartiers et d'une

façon générale. Nous devons donc répondre à cette attente car elle s'est nettement exprimée. Aussi bien d'ailleurs pendant le premier que le second tour de ces élections. Nous souhaitons conserver ce qui fonctionne et remettre à plat ce qui ne fonctionne pas. Nous allons profondément modifier l'approche en matière d'urbanisme, de sécurité, de développement économique et de gestion municipale avec un seul objectif : celui d'améliorer la qualité du service rendu à la population. Dès la semaine prochaine, je prendrai des dispositions pour remettre à plat le projet du centre-ville afin de mettre en œuvre un nouveau projet écologique, culturel, commerçant au service de tous les Campinois. Depuis 30 ans, nous parlons du centre-ville. Je pense qu'il est temps de le faire.

Les projets immobiliers prévus par l'ancienne équipe seront revus afin de parvenir à une approche cohérente dans la ville en faveur d'un urbanisme apaisé et respectueux de l'identité des quartiers. Une attention forte sera accordée à tous les quartiers de notre ville. Nous porterons une exigence forte en particulier pour les secteurs qui sont concernés par l'ANRU, en collaboration avec la mairie de Chennevières. Le maire de Chennevières étant un ancien élu de Champigny, les choses se feront naturellement. Pour faire une rénovation réussie au service des habitants du Bois l'Abbé, mais aussi des Mordacs, un quartier qui a été souvent délaissé et qui a besoin de se reconnecter avec Actival et le Grand Paris Express.

Le Grand Paris Express doit arriver au cours de la mandature. C'est un enjeu majeur pour notre commune, qui est la ville la plus impactée de toutes les villes d'Île-de-France par les travaux. Pour autant, avec la crise du COVID, nous avons pris du retard et il conviendra d'accélérer les travaux si nous souhaitons que le train arrive à l'heure. Je souhaite donc établir de nouvelles relations avec la société du Grand Paris, en collaboration avec tous les acteurs de ce dossier, ô combien majeur ! Les espaces de la VDO et des Simonettes Nord nous ouvrent de nouvelles perspectives en matière de développement économique et d'emploi, que nous pouvons activer de façon beaucoup plus forte. L'arrivée des Compagnons du Tour de France, que j'ai particulièrement soutenus avec la Région pour leur installation à Champigny, doit maintenant devenir le moteur d'un pôle de compétences autour des métiers du bâtiment et des énergies renouvelables. J'avais déjà proposé cela, il y a déjà plus de 10 ans, lors de la campagne de 2008, et que vous avez repris au cours de cette campagne.

Très rapidement, nous allons travailler à mettre en œuvre une police municipale très attendue par nos concitoyens. Cette police municipale ne sera pas opérationnelle dès demain. Nous avons besoin de définir un emplacement pour le local, d'établir un diagnostic pour la mise en service de la vidéoprotection, de faire un recrutement de qualité et d'obtenir un accord de l'État. Ce processus prendra plusieurs mois.

Je souhaite aussi consolider nos ambitions en matière de sport et de culture avec des approches revues, avec les acteurs de ce secteur. Vous verrez tout à l'heure les adjoints qui seront en charge de ces secteurs qui souhaitent porter très haut ces sujets. Nous veillerons donc à assurer les meilleures conditions de rentrée sportive et culturelle au regard des contraintes sanitaires encore en vigueur. Je souhaite une approche renouvelée dans les écoles, avec une écoute plus forte, un accompagnement des nouveaux projets. Nous avons pleinement conscience des attentes de nombreux parents pour un service rendu adapté.

Je souhaite mettre en œuvre un nouveau dialogue de confiance avec les personnels municipaux qui a été particulièrement compliqué ces deux dernières années. Les employés municipaux doivent partager avec les élus l'engagement du service public. Nous n'avons pas trop d'employés municipaux à Champigny, je l'affirmais déjà il y a quelques années dans une tribune du journal municipal. Nous devons progressivement faire évoluer les organisations afin de mieux répondre à l'évolution des besoins des Campinois. Nous devons être dans une approche de projet plutôt que dans une approche en silo.

Je souhaite faire de Champigny une ville phare de l'Est parisien en matière de ville connectée, de ville écologique, une ville attentive à tous, y compris les animaux. Le temps n'est plus au coup de peinture avant les élections, mais à une approche sur du long terme avec des résultats concrets.

Nous avons conscience de la fragilité de la situation financière de la ville, aggravée par un plan d'urgence électoral. Mais aussi des interrogations fortes sur les futures compensations financières tant de la métropole que de l'État.

Vous l'avez compris, le temps du changement démarre dès aujourd'hui pour un Champigny vraiment mieux, pour un Champigny ambitieux. Je mesure pleinement la responsabilité qui est la mienne. Tous les élus de la majorité mesurent l'étendue de la tâche à accomplir et leur responsabilité au regard de la situation laissée par l'ancienne majorité. Chaque élu devra pleinement s'investir dans sa mission afin de répondre au mieux à l'attente forte et légitime des Champinois. Notre équipe adoptera de nouvelles formes de consultation régulière de nos concitoyens afin de pouvoir entendre régulièrement l'évolution de leurs attentes.

Notre ambition est donc pleinement d'être au service de tous les Champinois sur la base du programme municipal qu'ils ont choisi ce dimanche 28 juin. Vous pouvez compter sur mon engagement et sur celui de toute notre équipe pour ce mandat. Merci à vous ».

M. MAILLER

« Comme vous l'aurez remarqué, nous appartenons aujourd'hui à une opposition composée de plusieurs éléments et nous souhaiterions que deux des groupes puissent s'exprimer comme nous avons le droit de le faire, si je ne me trompe, suite à votre allocution ».

M. le Maire

« On notera que certains élus de cette assemblée ne se sont pas levés à l'hymne national. On notera que comme dimanche soir, certains brandissent le poing à l'international. Je crois que c'est significatif du démarrage de cette mandature. Pour l'instant, nous sommes encore dans le Conseil municipal d'installation et donc, il a été proposé, comme ce fût le cas en 2014 avec Dominique ADENOT, qu'un représentant de chaque liste puisse s'exprimer. Les groupes n'étant pas constitués, nous verrons cela au moment du règlement intérieur. Chaque groupe pourra s'exprimer le moment venu. Mais pour l'instant, ce n'est pas ce qui est prévu au regard du protocole.

Je vais procéder maintenant à la fixation des adjoints ».

M. MAILLER

« Je trouve juste dommage, Monsieur le Maire, que vous mettiez en avant ce qui se faisait avant. Il m'avait semblé que vous étiez pour le changement. Je pense que le changement, ça peut être maintenant et de rompre avec les protocoles précédents me paraîtrait une bonne chose. Merci Monsieur le Maire ».

M. le Maire

« J'ai bien précisé les choses, Monsieur MAILLER, qu'il y aurait aussi des continuités sur certains sujets, contrairement à ce qui peut être dit ».

2)

Fixation du nombre des adjoints au Maire.

Rapport présenté par M. le Maire

M. le Maire

« Voilà, nous allons procéder maintenant à la fixation du nombre d'adjoints. Je propose au Conseil municipal de procéder à la fixation du nombre d'adjoints, conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire, sans que le nombre puisse excéder bien évidemment 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Le nombre d'adjoints est donc proposé à 14 et il est proposé d'ajouter ensuite 4 adjoints complémentaires chargés principalement d'un ou de plusieurs quartiers pour parvenir à 18 adjoints.

FIXE le nombre des adjoints au Maire à 14.

11 conseillers présents à l'appel ne participent pas au vote

MME CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER,
MME LE LAGADEC, MME ZELIOLI, MME ADOMO,
M. MAILLER, M. SY, MME MASMOUDI-LAJNEF. M. TITOV

ADOpte A L'UNANIMITE

3)

Création de postes d'adjoints au Maire supplémentaires, chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers.

Rapport présenté par M. le Maire

« Nous devons également voter sur le principe de la création des 4 postes d'adjoints au Maire supplémentaires chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers ».

DECIDE de créer 4 postes d'adjoints au Maire supplémentaires chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers

11 conseillers présents à l'appel ne participent pas au vote

MME CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER,
MME LE LAGADEC, MME ZELIOLI, MME ADOMO,
M. MAILLER, M. SY, MME MASMOUDI-LAJNEF. M. TITOV

ADOpte A L'UNANIMITE

4)

Election des adjoints au Maire au scrutin de liste et à la majorité absolue.

Rapport présenté par M. le Maire

M. le Maire

« Ensuite, nous allons donc procéder à l'élection des adjoints sur la base de la liste. Est-ce que tout le monde a reçu le bulletin de vote ? C'est pour les deux points, nous avons à voter les deux points en même temps.

Au titre de l'article L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à l'élection des adjoints. Ils sont élus au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel pour les membres du Conseil. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de

scrutin à l'élection à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant obtenu la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Je vais appeler le passage de l'urne et ensuite, nous appellerons les deux scrutateurs, Emmanuelle NGANDE et Saphir AKKOUCHE.

Est-ce que vous avez une candidature ? »

M^{me} ADOMO

« Excusez-moi. Juste pour indiquer qu'on ne prendra pas part au vote ».

M. le Maire

« Vous ne prendrez pas part au vote, l'ensemble des élus de l'opposition. Très bien, c'est noté.

Je vais donner lecture de la liste qui est proposée, conduite par Madame Aurore THIROUX, en qualité de première adjointe.

Michel DUVAUDIER, deuxième adjoint.

Sophie AMAR, troisième adjointe.

Patrice LATRONCHE, quatrième adjoint.

Catherine GUEDJ MUSSOTTE, cinquième adjointe.

Alain CHATEAU, sixième adjoint.

Christine AARON, septième adjointe.

Philippe DUBUS, huitième adjoint.

Sabrina ABCHICHE, neuvième adjointe.

Grégory GOUPIL, dixième adjoint.

Rosalia MORGADO, onzième adjointe.

Saphir AKKOUCHE, douzième adjointe.

Tatiana SAUSSEREAU treizième adjointe.

Wilfried BASTIN, quatorzième adjoint.

Geneviève CARPE, quinzième adjointe.

Léon NGANDE, seizième adjoint.

Delphine BERTRAND, dix-septième adjointe.

Yohann PICOT, dix-huitième adjoint.

J'appelle chaque électeur à voter.

Il est procédé au vote.

Je vais appeler les deux assesseurs pour le dépouillement ».

Il est procédé au dépouillement.

M. le Maire

« Je vais donc proclamer les résultats pour ce premier tour concernant l'élection des adjoints au maire.

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 11

Nombre de votants : 38

Nombre de suffrages déclarés nul : 0

Nombre de suffrages déclarés blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue pour la liste conduite par Aurore THIROUX.

11 conseillers présents à l'appel ne participent pas au vote

MME CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER,
MME LE LAGADEC, MME ZELIOLI, MME ADOMO,

**Liste présentée par Madame Aurore THIROUX a obtenu
la majorité absolue avec 38 voix :**

SONT ELUS dans l'ordre suivant :

- 1^{ère} adjointe : Aurore THIROUX**
- 2^{ème} adjoint : Michel DUVAUDIER**
- 3^{ème} adjointe : Sophie AMAR**
- 4^{ème} adjoint : Patrice LATRONCHE**
- 5^{ème} adjointe : Catherine MUSSOTTE-GUEDJ**
- 6^{ème} adjoint : Alain CHATAUD**
- 7^{ème} adjointe : Christine ARRON**
- 8^{ème} adjoint : Philippe DUBUS**
- 9^{ème} adjointe : Sabrina ABCHICHE**
- 10^{ème} adjoint : Gregory GOUPIL**
- 11^{ème} adjointe : Rosalie MORGADO**
- 12^{ème} adjoint : Saphir AKKOUCHE**
- 13^{ème} adjointe : Tatiana SAUSSEREAU**
- 14^{ème} adjoint : Wilfrid BASTIN**
- 15^{ème} adjointe : Geneviève CARPE**
- 16^{ème} adjoint : Léon NGANDE**
- 17^{ème} adjointe : Delphine BERTRAND**
- 18^{ème} adjoint : Yohann PICOT**

On va donc procéder à la remise des écharpes des adjoints au maire. Je vais tout de suite vous préciser qu'il y aura aussi la création de quatre postes de conseillers municipaux délégués que j'annoncerai avec leur délégation au terme de la remise des écharpes aux différents adjoints.

Je vais vous demander de faire du silence. Si vous voulez parler, vous pouvez le faire à l'extérieur. Merci.

Je vais donc appeler :

Aurore THIROUX en qualité de première adjointe qui sera en charge des ressources humaines, de la formation professionnelle et du handicap.

Deuxième adjoint : Michel DUVAUDIER, en charge du développement économique des commerces et des marchés aux comestibles.

Troisième adjointe : Sophie AMAR, en charge des finances et des marchés publics.

Quatrième adjoint : Patrice LATRONCHE, en charge de la culture.

Cinquième adjointe : Catherine GUEDJ MUSSOTTE, en charge de l'action sociale et du CCAS.

Sixième adjoint : Alain CHATAUD, en charge de l'enseignement, des activités périscolaires, de la restauration scolaire.

Septième adjointe : Christine ARRON, en charge des sports.

Huitième adjoint : Philippe DUBUS, en charge de l'urbanisme et de la voirie.

Neuvième adjointe : Sabrina ABCHICHE, en charge de la petite enfance et des droits de la femme.

Dixième adjoint : Grégory GOUPIL, en charge de la sécurité.

Onzième adjointe : Rosalia MORGADO, en charge de l'intergénérationnel et de la condition animale.

Douzième adjointe : Saphir AKKOUCHE, en charge de la jeunesse.

Treizième adjointe : Tatiana SAUSSEREAU, en charge du cadre de vie et de la propreté des espaces publics et des espaces verts.

Quatorzième adjoint : Wilfrid BASTIN, en charge de la smart city, de la démocratie participative et du numérique.

Quinzième adjointe : Geneviève CARPE, en charge de la santé et de la prévention.

Seizième adjoint : Léon NGANDE, en charge de l'habitat et de l'hygiène.

Dix-septième adjointe : Delphine BERTRAND, en charge de l'agenda 21 et de la transition écologique.

Dix-huitième adjoint : Yohann PICOT, en charge de la vie associative et des initiatives publiques.

L'exécutif sera donc composé des 18 adjoints et aussi des 4 conseillers municipaux délégués suivants :

Yann VIGUIE, en charge des transports et de la géothermie.

Bernard GAUDIERE, en charge des bâtiments.

Philippe LHOSTE, en charge de l'économie solidaire et de l'aménagement de la VDO.

Enrique RIBEIRO, en charge du jumelage et du tourisme.

Lecture de la charte de l'élu local par Monsieur le Maire.

En application de l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales, lors de la première réunion du Conseil municipal, je dois vous donner lecture d'une nouveauté que nous n'avions pas dans la mandature précédente : la charte de l'élu. Logiquement, vous devez avoir dans vos sous-mains l'ensemble de la charte de l'élu. Je vais vous lire les 7 points essentiels :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

5)

Délégation donnée au Maire par le conseil municipal pour la durée du mandat – article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport présenté par M. le Maire

M. le Maire

« Je vais proposer un scrutin public à main levée sur l'adoption de la délibération relative à la délégation donnée au Maire, pendant toute la durée de son mandat, par le Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vous avez le point dans votre classeur. Je vais appeler le vote à main levée ».

M. MAILLER

« Monsieur le Maire. Avant même de passer au vote, si vous le permettez, vous avez appelé à une opposition constructive. Je vais m'y atteler dès maintenant.

La première chose, par rapport à notre demande tout à l'heure d'intervention que vous avez refusée et qui à mon sens est en parfaite contradiction avec l'article L 2121-19 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose, si vous en êtes d'accord, que les deux interventions qui n'ont pu être faites en séance puissent figurer au procès-verbal du Conseil municipal ».

M. le Maire

« Si vous voulez. ».

M. MAILLER

« Je vous remercie. Si vous permettez, je voudrais vous faire des propositions également de modification ».

M. le Maire

« Monsieur MAILLER, cela viendra au cours du premier Conseil. Nous interviendrons sur le règlement intérieur. Mais pour l'heure, ce n'est pas le moment ».

M. MAILLER

« Sur le L.2122 justement, j'ai quelques propositions de modifications à vous faire ».

M. le Maire

« Pour l'instant, on est sur l'application de la loi. Les modifications que vous souhaitez opérer, vous pourrez les proposer le moment venu. Là, on va procéder au scrutin à main levée sur ce point ».

M. MAILLER

« Non, puisqu'il y a des modifications qu'on doit pouvoir, à un moment donné dans certaines des parties, délimiter le champ d'action du L2122 du Code général des collectivités territoriales ».

M. le Maire

« Je procède au vote. Pour l'instant, je ne prends pas cette prise de parole sur ce point ».

M. MAILLER

« Au fond, c'était une manière pour nous aussi de décharger d'un certain nombre de responsabilités le maire et de le voir au Conseil municipal ».

M. le Maire

« On verra cela au premier Conseil. Je vous remercie ».

M. MAILLER

« C'est le premier Conseil, Monsieur ».

M. le Maire

« Je vous remercie, mais pour l'instant on va procéder au vote.

ADOpte A LA MAJORITE

9 abstentions

MME CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, MME ZELIOLI, MME ADOMO,
M. MAILLER, M. SY, MME MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV

2 avis contre

M. LURIER, MME LE LAGADEC

6)

Election des 12 conseillers territoriaux à l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

Rapport présenté par M. le Maire

M. le Maire

« Pour cette élection, nous aurons dans cet établissement public ParisEstMarne&Bois 14 représentants de la collectivité sur les 90 qui composent les 13 communes de notre territoire. 2 sont membres de plein droit et étaient candidats pour la métropole aux dernières élections. Et donc, nous avons à procéder à l'élection de 12 conseillers territoriaux à scrutin secret de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Je pense que 2 listes ont dû être distribuées, j'imagine. Je vais donc peut-être faire un appel à candidatures sur l'ensemble de ces deux listes. La première étant conduite par Michel DUVAUDIER et la seconde par Christian FAUTRE ».

M^{me} ADOMO

« Il y a une 3^e liste. Je l'ai indiqué à l'administration ».

M. le Maire

« Si vous avez une troisième liste, c'est possible, bien évidemment. Mais il faut nous fournir le bulletin de vote. Si on ne l'a pas, on ne peut pas l'inventer. Après, vous pouvez écrire effectivement sur une feuille blanche les noms. Est-ce que vous pouvez nous communiquer le nom de la tête de liste ? »

M^{me} ADOMO

« Caroline ADOMO, tête de liste, le deuxième nom est : Sylvain SOLARO ».

M. le Maire

« Il y a donc une troisième liste conduite par Madame Caroline ADOMO et en colistier, Monsieur Sylvain SOLARO. Vous le préciserez sur une feuille blanche, puisque vous n'avez pas fourni les bulletins de vote au préalable.

Je vais procéder à l'appel au vote. Je vais prendre la liste pour faire l'appel.

Pour patienter pendant que le scrutin démarre, je précise un élément que je n'ai pas évoqué tout à l'heure. C'est que dans le cadre de l'organisation qui sera celle de notre nouvelle assemblée, chaque élu pourra intervenir bien évidemment dans le cadre des commissions thématiques, mais sera aussi en charge du suivi d'un sujet en fonction de ses centres d'intérêt. C'est une approche un peu différente de ce qui a pu se produire par le passé.

3 listes présentées :

LISTE A	LISTE B	LISTE C
M. DUVAUDIER	C.FAUTRE	C. ADOMO
S. AMAR	C.CAPORAL	S. SOLARO
Y. VIGUIE	Y. LURIER	
T. SAUSSEREAU	J. LELAGADEC	
P. DUBUS	F. TITOV	
J. BENHAMED	H. MASMOUDI-LAJNEF	
P. LHOSTE		
C. MUSSOTTE		
B. GAUDIERE		
G.CARPE		
L. NGANDE		
C. THEOPHILE		

Je procède à l'appel.

Il est procédé au vote

Je vais appeler les 2 plus jeunes de notre assemblée : Emmanuelle NGANDE et Saphir AKKOUCHE pour le dépouillement ».

Il est procédé au dépouillement.

M. le Maire

« Le temps que les calculs se fassent, puisqu'on est sur un scrutin à la proportionnelle, je vous indique deux points avant que l'on arrive à la délibération concernant la création de la prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant la période d'urgence sanitaire.

Au terme de notre Conseil municipal, il y aura une séance de photos pour l'ensemble des élus au fond de la salle, de tout le Conseil municipal, pour que les élus qui le souhaitent, une photo de la majorité municipale et de l'exécutif. Ensuite, vous êtes tous conviés à un verre de l'amitié au sein de la salle du Conseil municipal en mairie.

Je vais procéder à la proclamation des résultats pour l'élection des conseillers territoriaux, pour ParisEstMarne&Bois.

SONT ELUS au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en qualité de membres titulaires pour siéger au sein du Conseil de Territoire :

Résultats :

Votants : 49

Blancs : 1

Suffrages exprimés = 48

Calcul du quotient électoral = $48/12 = 4$

Liste conduite par Michel DUVAUDIER → 38 voix = 10 sièges
Liste conduite par Christian FAUTRE → 6 voix = 1 sièges
Liste conduite par Caroline ADOMO → 4 voix = 1 sièges

- Michel DUVAUDIER
- Sophie AMAR
- Yann VIGUIE
- Tatiana SAUSSEREAU
- Philippe DUBUS
- Jacqueline BENHAMED
- Philippe LHOSTE
- Catherine MUSSOTTE
- Bernard GAUDIERE
- Geneviève CARPE
- Christian FAUTRE
- Caroline ADOMO

M. le Maire

« Je félicite les 12 élus. Ils auront une mission qui sera certainement renouvelée dans le cadre de l'évolution territoriale que nous pouvons souhaiter et qui fera l'objet d'un prochain Conseil territoire dès le 9 juillet. Ils recevront tous une convocation pour représenter notre ville au sein de l'EPT ».

7)

Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

Rapport présenté par M. le Maire

« Cette prime est prévue dans le cadre de la loi de finances rectificative. Tous les fonctionnaires et tous les contractuels de notre commune, comme de son CCAS, peuvent donc prétendre à ladite prime. Il en va de même des agents de l'EHPAD, avec un plafonnement jusqu'à 1 500 euros, conformément au décret du 12 juin 2020.

Le plafond de la prime destinée aux fonctionnaires et aux contractuels de notre commune est fixé à 1 000 euros bruts. Les modalités d'attribution et le montant de cette prime exceptionnelle peuvent être définis par la délibération qui fait l'objet du vote, aujourd'hui.

Il a été arrêté le principe d'une indemnité journalière par jour de présence dans les services de 27,77 euros par jour pendant la période du confinement, à savoir du 17 mars au 11 mai.

Je pense que cette délibération ne provoquera pas de difficultés, et qu'elle appellera, je l'espère en tout cas, l'unanimité. Un recensement journalier des agents a été réalisé par les services, finalisé et contrôlé par la Direction des Ressources Humaines. Au total, c'est 837 agents qui sont concernés pour un potentiel de 1 759 jours réalisés. Le coût total de la mesure est de 299 613 euros.

S'il n'y a pas d'interventions, je vais passer au vote. Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, comme nous le rappelle justement la note transmise, l'article 11 de la loi de finances rectificative adoptée le 25 avril 2020 permet aux collectivités locales de verser à leurs agents mobilisés une prime défiscalisée et exonérée de charges sociales d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 000 euros. Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement de cette prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de

la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale soumise à des suggestions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré, pour faire face à l'épidémie du COVID-19, est venu préciser les modalités d'application de cette prime.

Le décret numéro 2020-568 du 14 mai 2020 est venu aussi préciser les modalités de versement de la prime pour les personnels hospitaliers et des EHPAD. Le décret 2020-711 du 12 juin 2020 précise que les personnels rattachés au centre municipal de santé, au service de maintien à domicile et au service de soins infirmiers à domicile peuvent recevoir une prime plafonnée à 1 500 euros, ce que vous avez évoqué tout à l'heure.

La délibération qui nous est proposée, si nous ne pouvons que la soutenir, car elle reconnaît l'investissement des agents communaux dont le combat visant à assurer la continuité du service public dans des conditions sanitaires dégradées par un gouvernement qui n'a eu de cesse de casser tout service public utile, elle ne nous paraît pas néanmoins suffisante et à la hauteur de l'engagement et de l'investissement des risques pris par les agents communaux placés en première ligne pour lutter contre la pandémie, et plus particulièrement ceux rattachés au centre municipal de santé, au service du maintien à domicile, au service de soins infirmiers à domicile, aux agents de l'EHPAD pour maintenir le lien social avec les personnes fragiles de notre commune au moment où les services hospitaliers étaient submergés, faute de moyens.

Puisque les décrets 2020-711 et le 2020-568 le permettent, nous proposons que ces personnels et ceux des EHPAD bénéficient d'une prime portée à 1 500 euros. Nous ferions ainsi la démonstration à ces agents, que le gouvernement a mis en première ligne par ces insuffisances, de notre reconnaissance ».

M. le Maire

« Je vous remercie de cette proposition et de la culture du « Toujours plus ». Je vais répondre et je vous donnerai la parole, Madame ZELIOLI.

Sachez que certains salariés qui ont été aussi dans des EHPAD n'ont reçu aucune prime. Cette disposition a été proposée par Christian FAUTRE. J'aurais pu bien évidemment ne pas y souscrire, la remettre en question. Je crois que cela aurait été non seulement un mauvais signe à l'égard des employés qui se sont mobilisés, et ne pas faire preuve du tout de solidarité. Comme je l'ai exprimé tout à l'heure sur certains sujets, nous pouvons avoir une continuité. Là, c'est bien le cas.

Alors, on peut toujours vouloir plus. Nous verrons l'état de nos finances, Monsieur MAILLER, qui a été laissé à la suite de cette campagne électorale particulière. Nous pourrons voir ce que nous pourrons faire par la suite. Mais pour l'instant, je crois que le geste est quand même conséquent : 300 000 euros, dans un budget qui va être compliqué sur 2021 puisque vous-mêmes, à travers les choix qui ont été opérés, avez reporté certaines dépenses y compris sur le budget 2021. Nous verrons donc à ce moment-là ».

M^{me} ZELIOLI

« Merci, Monsieur le Maire. Justement, je voulais faire cette petite précision. C'est qu'effectivement, cette prime a été décidée par l'ancienne majorité et qu'elle faisait partie du plan d'urgence ».

M. le Maire

« C'est exactement ce que j'ai dit, donc il n'y a aucune difficulté sur cet aspect-là du plan d'urgence. Il y en a d'autres qui poseront certainement des débats. Mais pour l'instant, ce n'est pas le moment.

Nous allons procéder au vote. J'espère qu'il y aura unanimité sur cette question. Je procède au vote à main levée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

Je vous remercie pour eux et pour l'engagement que nous continuons à maintenir auprès de l'ensemble des services.

Notre Conseil est maintenant terminé. Je propose, à tous les élus, de venir pour faire une photo de l'ensemble du Conseil municipal ».

Vous trouverez ci-après en annexe le document suivant :

- Procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints et les résultats.

DÉPARTEMENT

Val-de-Marne

COMMUNE :

Champigny-sur-Marne

Communes de 1 000
habitants et plus

ARRONDISSEMENT

Élection du maire et
des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

49

Nombre de conseillers en exercice

49

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de juillet à dix heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Champigny-sur-Marne

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

JEANNE Laurent	THIROUX Aurore	DUVAUDIER Michel
MUSSOTTE-GUEDJ Catherine	AKKOUCHE Saphir	THEOPHILE Céline
BASTIN Wilfrid	MORGADO Rosalie	NGANDE Léon
SAUSSEREAU Tatiana	PICOT Yohann	ABCHICHE Sabrina
VIGUIE Yann	ARRON Christine	LHOSTE Philippe
AMAR Sophie	GAUDIERE Bernard	CARPE Geneviève
LATRONCHE Patrice	DUVERGER Raymonde	DUBUS Philippe
BENAHMED Jacqueline	RIBEIRO Henrique	NGANDE Emmanuelle
SLIMOVICI David	BERTRAND Delphine	BARON Franck
BENOLIEL Mylène	VEDRINE Lionel	PARLOUAR Marie
BOULAY Philippe	DEGAGER-PHALANCHERE Muriel	GOUPIL Grégory
SAILLAND Evelyne	CHATAUD Alain	DONATIEN Didière
DE ALMEIDA COSTA FONTELAS Jorge	DE OLIVEIRA Cristina	FAUTRE Christian
CAPORAL Chrysis	SY Mamadou	ADOMO Caroline
LURIER Yvon	ZELIOLI Valérie	MAILLER Jean-Jacques
MASMOUDI-LAJNEF Hala	SOLARO Sylvain	LE LAGADEC Jeannick
TITOV François		

Absents ¹ :

.....

.....

.....

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme DUVERGER Raymonde, plus âgée des membres présents du conseil municipal (L. 2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. GAUDIERE Bernard a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Appel nominal des membres du conseil

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 49 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme NGANDE Emmanuelle et M. AKKOUCHE Saphir

.....

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Tiers des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 7 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 42 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2 _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 38 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 20 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. JEANNE Laurent	38.....	Trente-huit
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M. JEANNE Laurent a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M. JEANNE Laurent élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de 18 adjoints, 14 au titre de l'article L2122-2 et 4 adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers en application de l'article L2122-2-1. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de dix-huit adjoints (quatorze + quatre adjoints supplémentaires). Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à dix-huit (quatorze + quatre adjoints supplémentaires) le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 11 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 38 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 38 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 20 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
THIROUX Aurore	38	Trente-huit
.....
.....

.....
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

⁷ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁸ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Le maire (ou son remplaçant),

Le conseiller municipal le plus âgé,
M. DAVIGNY

Le secrétaire,
M. GONJER



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Les assesseurs,
M. BENOIST - M. ARSUCHE

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]